

Conférence de presse du 21 mai 2019

Seul le texte prononcé fait foi

«Le Conseil fédéral doit adopter dans les meilleurs délais un message AVS équilibré en matière de recettes et de dépenses»

Par Roland Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Chers participants à cette conférence, les chiffres nous le montrent très clairement: le temps presse. Dans l'urgent processus de réforme de l'AVS proprement dite, l'étape intermédiaire de la RFFA nous a coûté un temps précieux. Le Conseil fédéral est donc invité à adopter enfin le message sur AVS21 qui avait été annoncé pour la fin 2018. Et le Parlement à accorder ensuite la plus haute priorité au dossier, afin que la révision initialement prévue sous le nom d'AVS21 puisse au moins entrer en vigueur en 2022, en quelque sorte en tant **qu'AVS22**. Car si l'on n'accorde pas à la révision de notre prévoyance vieillesse le degré d'urgence qu'elle mérite et qu'on la repousse en 2023, voire en 2024, le principe de la justice intergénérationnelle serait mis à mal, ce qui serait non seulement indéfendable matériellement, mais aussi désastreux du point de vue démocratique. Avec la RFFA, en tout cas, le Parlement et le Conseil fédéral ont montré qu'il est possible de faire avancer un dossier à un rythme soutenu pour le soumettre à votation. C'est fondamentalement positif.

Le projet mis en consultation en 2018 par le Conseil fédéral ne répond toutefois pas aux attentes des employeurs et doit donc - sans plus tarder ! - être remanié en profondeur dans le sens d'un message équilibrant les recettes et les dépenses à l'intention du Parlement.

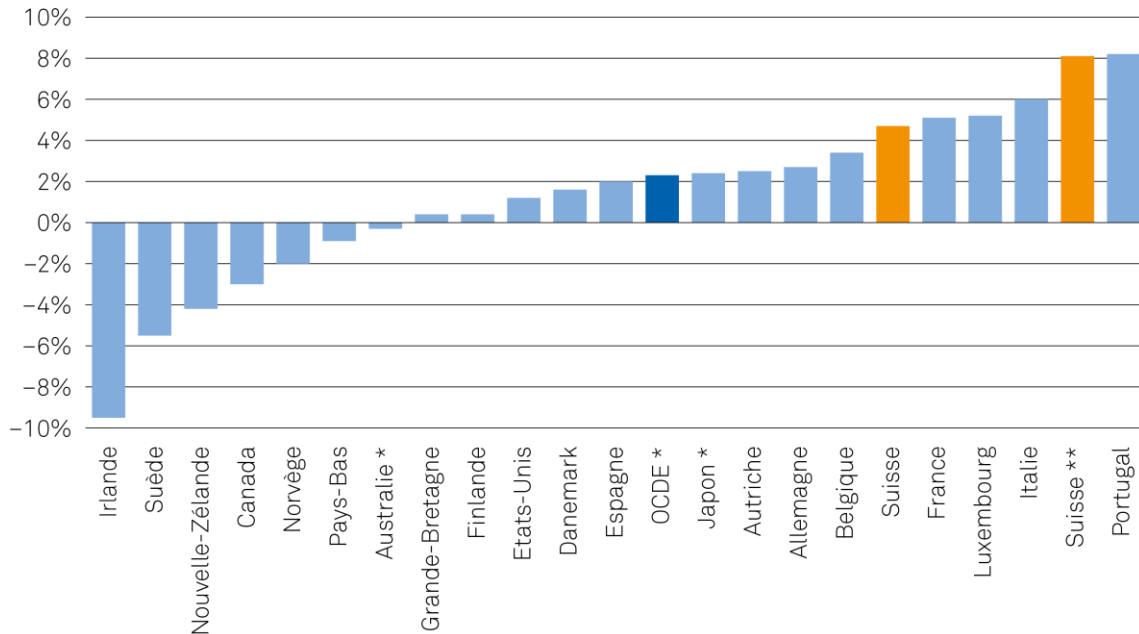
Comme pour la réforme Prévoyance vieillesse 2020, environ 90 pour cent du projet AVS21 soumis à consultation par le Gouvernement reposent sur des mesures liées aux recettes. Pour la compétitivité de la Suisse, ce n'est tout simplement pas acceptable. Quant aux citoyens, ils ne pourraient plus digérer une nouvelle hausse des prélèvements obligatoires. Or, certains milieux caressent tout de même l'idée d'augmenter la TVA de trois à quatre points en faveur de l'AVS au cours des 15 années à venir.

Les employeurs sont vigoureusement opposés à cette approche consistant à combler les déficits des systèmes de retraite exclusivement par des financements supplémentaires. Le poids des prélèvements obligatoires sur la classe moyenne en général et sur l'économie suisse a pratiquement rejoint, depuis longtemps, les plus hauts niveaux européens, avec une hausse factuelle de 24 points depuis 1990:



Figure 2

**VARIATION DE LA QUOTE-PART FISCALE ENTRE 1990 ET 2017,
EN POINTS DE POURCENTAGE**



* Quote-part fiscale 2016

** Quote-part fiscale de 2016, avec les cotisations LPP, AMal, LAA et AF

Sources: Statistique des recettes publiques de l'OCDE 1995-2017, OFAS (2018), AFF (2019), OFS (2019), calculs propres

Mais le problème est encore bien plus profond:

	2021	2025	2030	2035
Allègement pour l'AVS (en mio. CHF)		-469	-651	-471
Recettes suppl. de l'AVS (en mio, CHF *)		4'466	4'904	5'417
Résultat de répartition	108	1'098	-2'117	-6'285
Equivalent				
TVA	-	-	0,6%	1,6%
Cotisation salariale	-	-	0,5%	1,3%
Age de référence en mois	-	-	10	29
Fonds AVS	99%	108%	91%	47%

* Ces données incluent les revenus supplémentaires provenant de la RFFA.

Source: OFAS (2018), calculs propres

Étant donné que le déficit de financement se creuse à nouveau massivement entre 2030 et 2035, un projet prévoyant une augmentation de 0,7 point de la TVA selon la variante soumise à consultation

signifierait que les mesures structurelles prises après 2030 arriveraient certainement trop tard et ne déploieraient tout simplement pas d'effet à temps. Car le déficit de répartition de l'AVS s'élèverait à de nouveau à quelque 2 milliards de francs dès 2030 et triplerait pour avoisiner les 6 milliards en 2035, soit en l'espace de cinq ans seulement. Là encore, un relèvement supplémentaire de TVA d'environ 1,6 point serait nécessaire pour équilibrer les comptes de l'AVS.

La seule mesure structurelle qu'annonce le Conseil fédéral dans le projet soumis à consultation est l'égalisation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes et des hommes, mais ses effets seraient hélas très largement neutralisés par les «mesures de compensation» proposées dans la foulée. Dès lors, il faut réellement tirer les leçons des expériences faites avec les dernières votations sur l'assainissement du premier pilier: A l'issue du vote sur le projet Prévoyance vieillesse 2020, le souverain avait exprimé son manque d'enthousiasme à l'idée d'une augmentation précipitée et trop forte de la charge fiscale. D'un autre côté, un relèvement considérable de l'âge de la retraite «à titre provisionnel» ne serait guère susceptible, lui non plus, de rallier une majorité.

Voilà pourquoi l'Union patronale suisse préconise une réforme par étapes et en «portions digestes», qui réponde aux défis démographiques et garantisse à nos concitoyens le maintien à long terme des rentes AVS à leur niveau actuel.

Pour la première étape de la réforme, les employeurs recommandent les mesures suivantes, clairement focalisées sur le maintien du niveau des rentes:

- relever l'âge de la retraite des femmes en quatre étapes pour l'aligner sur celui des hommes (65/65) ;
- coupler juridiquement cette mesure à une hausse de la TVA de 0,3 point ;
- pour des raisons politiques, les employeurs sont en outre disposés à soutenir une compensation à hauteur de 400 millions de francs au maximum en faveur de certaines cohortes de femmes.

Avec ce train de mesures que proposent les employeurs, l'AVS devrait rester dans les chiffres noirs jusqu'en 2025 au moins, selon les projections actuelles de l'Office fédéral des assurances sociales. Si les projections d'aujourd'hui se vérifient, il faut s'attendre, pour la deuxième étape de 2027 à 2035, à un nouveau déficit de financement de l'ordre de 2 points de TVA, soit l'équivalent de trois années d'âge de retraite environ. Autant dire qu'il est d'ores et déjà évident qu'un dosage équilibré de mesures touchant aussi bien les recettes que les dépenses - en fonction des besoins effectifs - devra être adopté. Concrètement: une nouvelle augmentation sensible de la TVA et un relèvement progressif de l'âge de la retraite figureront également au cœur d'une deuxième étape de la réforme.